



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication immédiate

Budget Séguin 2004-2005
**LES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES
RESTENT SUR LEUR FAIM**

Québec, le 30 mars 2004 – Malgré une annonce de 2,5 milliards sur 5 ans pour lutter contre la pauvreté, les personnes assistées sociales devront attendre le dépôt du Plan d'action de lutte contre la pauvreté prévu dans quelques jours avant de connaître les montants d'argent qui seront consacrés à l'amélioration de leur revenu disponible. Selon les chiffres annoncés dans le Budget Séguin, le Ministre Béchard disposerait de 190 millions \$ sur 3 ans : soit à peine 65 millions \$ par année. Selon le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), il est clair que ces montants ne permettront pas de garantir à court terme un véritable « Barème plancher » à l'aide sociale dont le coût est estimé à 500 millions \$.

Le FCPASQ se demande également comment le Ministre Béchard réussira à faire la quadrature du cercle et à déposer un Plan d'actions qui respecte l'ensemble des obligations de cette loi, notamment : l'introduction d'une exclusion, du calcul du revenu familial comptabilisé par l'aide sociale, d'une partie du montant de pension alimentaire versée au bénéfice d'un enfant, et l'amélioration de la valeur de biens et des avoirs permis. Et qu'arrivera-t-il avec la promesse électorale de rétablir la gratuité des médicaments pour toutes les personnes à l'aide sociale et les personnes bénéficiant du supplément de revenu garanti ?

Si le FCPASQ est déçu et inquiet pour l'amélioration de la couverture des besoins essentiels des personnes assistées sociales, il reconnaît toutefois que le Budget Séguin améliorera le revenu disponible des familles à faible revenu.

Toutefois, le FCPASQ est profondément déçu que le Ministre Séguin n'est pas retenu sa proposition d'une hausse du salaire minimum de 7.30 \$ l'heure à 9.30 \$ accompagnée d'une nouvelle mesure fiscale visant à alléger l'impact de cette hausse sur les petites et moyennes entreprises. Pour le FCPASQ, le programme « Prime au travail » est une subvention déguisée au « cheap labor ».

Il est déçu également que le budget n'ait pas augmenté le budget des mesures actives visant à favoriser davantage la réintégration en emploi des personnes à l'aide sociale.

-30-

Source : Jean-Yves Desgagnés 514-758-0908 (cellulaire) ou 514-987-1989